

# L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**  
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE  
**FENOÙ**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40

MOUVANCE À TALON APRÈS LA RELECTURE DU CODE ÉLECTORAL

P. 08

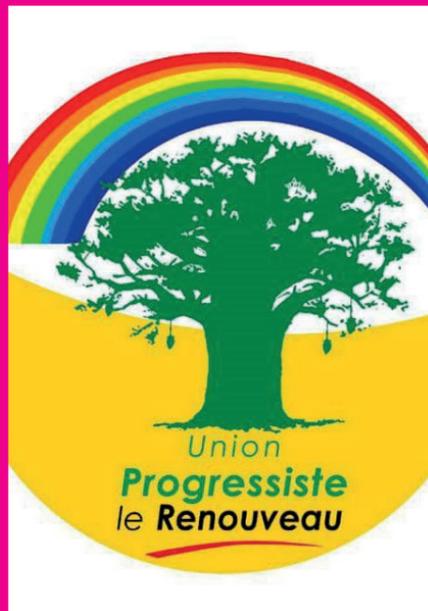
# Le feu couve encore sous les cendres



ADOPTION D'UN NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

P. 11

## L'UP le Renouveau se félicite de la consolidation des acquis et du renforcement du système partisan



**PARTENARIAT ANCB - CONSULAT DU BÉNIN À NAPLES**

## Luc ATROPKO inaugure une école à Zè

P. 02

BÉNIN

P. 04

## Compte rendu du conseil des ministres du 6 mars 2024

ÉDUCATION

P. 05

# La Fesen / Cstb maintient la grève dès ce jour

**L'HE NATONDÉ AKE PAR RAPPORT À LA QUESTION PRÉJUDICIELLE DE L'HE ARIFARI BAKO**

P. 05

## "...Cette décision de la cour n'est pas une décision de mise en conformité..."

JEUX CONOURS "CAN CÔTE D'IVOIRE 2023"

P. 08

# Le CM Michel BAHOU prime pronostiqueurs et personnalités



Partenariat ANCB-CONSULAT du Bénin à Naples

# Luc Sètondji ATROKPO inaugure une école à Zè

Le Président de l'ANCB, Luc Sètondji ATROKPO accompagné du Maire de Zè Moussa AMADE, du Consul du Bénin à Naples Giuseppe GAMBARDELLA et du Secrétaire Général du département de l'Atlantique Robert HOUNSOU, inaugure un module de trois classes à l'EPP Amoussèntommè dans la commune de Zè

Le module que nous mettons en service aujourd'hui vient compléter la longue liste des réalisations du partenariat stratégique entre l'ANCB et le Consulat du Bénin à Naples. Je voudrais donc remercier le Consul et tous les donateurs italiens qui nous accompagnent dans notre ambition de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations"

dules de salles de classe dans plusieurs communes dont Copargo, Kouandé, Natitingou et Coby ;

▷ Réalisation des forages dans plusieurs communes dont Houéyogbé, Djougou, Zangnando, Bembèrèkè et Zè

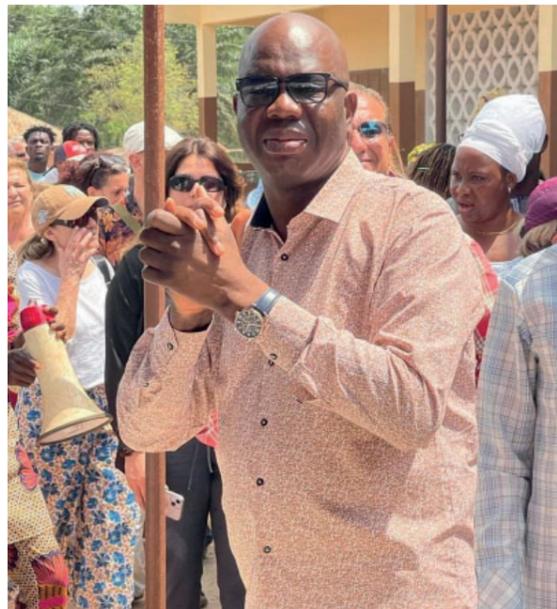
▷ Réfection du centre de santé de Djominhoutin dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Cotonou

▷ Don d'un mini-bus à la Mairie de Pobè

▷ Distribution de kits scolaires à des centaines de milliers d'écoliers et d'élèves dans plusieurs communes

**Quelques réalisations déjà à l'actif du partenariat ANCB-CONSULAT du Bénin à Naples**

▷ Construction de mo-



## L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lemblemedujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI  
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
F. ADEOTI

## Assemblée nationale

## La loi sur la relecture du code électoral votée

Avant de clôturer la première session extraordinaire de 2024 ce mardi 05 mars 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés de la 9<sup>ème</sup> législature sous la houlette du président Louis Gbèhounou VLAVONOU ont voté la loi n°2024-13 portant modification et complément de la loi n°2019-43 du code électoral en République du Bénin par 79 voix pour, 28 contre et 01 abstention.

Du rapport de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, il faut retenir que deux propositions de loi initiées respectivement par les députés Natondé AKÉ et Nourénou ATCHADÉ ont été mises ensemble et ont fait l'objet d'une étude unique. Les débats et positions au cours des débats en commission ont tourné autour de la suppression du quitus fiscal, de la surveillance réciproque au sein de la CENA dans les coordinations d'arrondissement et dans les postes de vote, du seuil d'éligibilité au partage des sièges, du parrainage du duo de candidats aux élections présidentielles de 2026 soit par les députés de la 9<sup>ème</sup> législature ou soit par les élus de 2026.

## La question préjudicielle de Arifari Bako



Avant les débats généraux, le député Arifari Nassirou BAKO, conformément aux articles 86.2 et 86.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale a posé une question préjudicielle. Selon lui, il faut ajourner carrément



l'examen de ces deux propositions de loi puisque le consensus qui a été pris en compte pour le code électoral en vigueur n'est pas observé dans sa relecture. Car dans les propositions de loi, le droit de parrainage des députés de la 9<sup>ème</sup> législature est touché ainsi que l'attribution des sièges en ce qui concerne les élections législatives et communales. A cette question, plusieurs députés ont réagi diversement. Pour les uns, il ne s'agit pas d'une mise en conformité du Code électoral suite à la décision de la Cour constitutionnelle et il va falloir que les parlementaires jouent pleinement leur rôle en légiférant. Pour les autres, il faut respecter uniquement la décision de la Cour. Face à cette situation, le président de l'Assemblée nationale a tranché la question en ordonnant la poursuite des travaux puisque selon lui, la session extraordinaire a été convoquée sur un ordre du jour précis.

## Du renfort pour le système partisan

Pour le député Benoît DÉGLA, ce nouveau code permettra d'organiser des élections justes et transparentes en 2026. Selon Assan SEIBOU, le contenu de ce rapport colle avec la vision de doter notre pays de grands et forts partis politiques. Dans son intervention, le député Barthélémy KASSA, a promis amender le texte pour que les députés de la 9<sup>ème</sup> législature parrainent en 2026 et œuvrer également pour renforcer le seuil de représentativité des partis politiques. Quant au député Arifari BAKO, sa position n'a pas varié. Il souhaite tout simplement un ajournement de ce débat jusqu'à l'obtention du consensus. Prenant

la parole, le président du Groupe parlementaire "Les Démocrates" Nourénou ATCHADÉ croit que les amendements apporteront un plus à la démocratie. Même son de cloche du côté du député Eric HOUNDETÉ et Joël GODONOU. Tour à tour, les députés Augustin AHOUANVOÉBLA et Natondé AKÉ ont estimé qu'avec ce code, les partis politiques seront plus forts et c'est ce que vise le système partisan. Après les interventions des députés Reginal KOU-MAGBEAFIDE, Honoré GUIGUI, Louis Codjo DOSSOU, la meilleure représentation des femmes dans les conseils communaux a été l'appel de l'he Natacha KPO-CHAN.

## Les innovations à la loi

Selon l'article 40 nouveau, la déclaration de candidature est présentée soixante (60) jours avant la date du scrutin, pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale; - soixante-cinq (65) jours avant la date du scrutin, pour l'élection des conseillers communaux; cent quatre-vingt (180) jours avant la

date du premier tour, pour l'élection du duo président de la République et vice-président de la République. Selon l'article 132 nouveau, nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République ou de vice-président de la République s'il n'est dûment parrainé par un nombre de députés et/ou de maires correspondant à au moins 15% de l'ensemble des députés et des maires et provenant d'au moins 3/5 des circonscriptions électorales législatives. Un député ou un maire ne peut parrainer qu'un candidat membre ou désigné du parti l'ayant présenté pour son élection. Toutefois, en cas d'accord de gouvernance conclu avant le dépôt des candidatures à l'élection présidentielle et déposé à la CENA, le député ou le maire peut parrainer un candidat membre de l'un ou l'autre des partis signataires de l'accord. Selon l'article 146 nouveau, seules seront éligibles à l'attribution des sièges, les listes ayant recueilli au moins 20% des suffrages valablement exprimés dans chacune des circonscriptions électorales législatives. Toutefois, pour les partis politiques ayant conclu et déposé à la CENA préalablement à la tenue du scrutin un accord de coalition parlementaire, il sera procédé, pour le calcul du seuil prévu à l'alinéa précédent, à la somme des suffrages de ceux ayant recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au plan national.

Hermann OBINTI  
(Collaborateur extérieur)



Bénin

# Compte-rendu du conseil des ministres du 6 mars 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 06 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice Talon, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

REPUBLIQUE DU BENIN  
Fidélité-Justice-Travail  
\*\*\*\*\*  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
\*\*\*\*\*  
N° 09/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE** **Compte-rendu du Conseil des Ministres**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Communications.**

**I-1. Subvention des kits de réception de la Télévision numérique terrestre (TNT).**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma national d'extinction de la diffusion analogique et de basculement vers le numérique, il est envisagé un arrêt définitif de la diffusion analogique terrestre de la télévision le 15 août 2024, selon un mécanisme progressif d'extinction zone par zone, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

A cet effet, le Gouvernement a prévu des mesures d'accompagnement au nombre desquelles, un plafonnement du prix des kits de réception, l'exonération sur les droits de douane et sur la TVA de ces matériels. Malgré cela, il se révèle que le prix de vente de ces kits demeure une préoccupation pour les populations, au risque d'être un frein à leur large adoption.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour que le kit de réception soit cédé au prix de 5.000 FCFA au lieu de 18.000 FCFA, soit 3.500 FCFA s'agissant du décodeur et 1.500 FCFA pour l'antenne et les accessoires. Ce faisant, le montant de la subvention de chaque kit de réception est de treize mille (13.000) FCFA. Cette nouvelle mesure d'allègement des prix de cession s'étendra jusqu'à l'épuisement des stocks de matériels acquis avec l'appui de l'État.

Pour ce faire et afin d'éviter une distorsion sur le marché, le Conseil a autorisé l'acquisition, par l'Etat, des stocks et commandes en cours des distributeurs dont les décodeurs ont été agréés par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Ces équipements seront également cédés au prix subventionné.

1 \*

La finalité recherchée est que la TNT soit une réalité dans les délais prévus, avec un taux de couverture appréciable en kits, sur toute l'étendue du territoire national.

**I-2. Compte rendu des missions de chirurgie cardiaque réalisées au Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA de Cotonou de 2021 à 2023.**

Du 29 mars 2021 au 21 septembre 2023, douze missions se sont déroulées et ont permis de prendre en charge 105 patients dont 100 ont été opérés à cœur ouvert et 5 à cœur fermé. Le tout, pour un montant total de 1.455.098.382 FCFA entièrement pris en charge par l'Etat, avec des coûts allant, suivant les cas, de 6 millions à près de 20 millions FCFA, soit un coût moyen unitaire de 13.858.080 FCFA.

Celui-ci est moins élevé que le coût moyen des évacuations sanitaires pour la même intervention en Europe, qui est de 16.636.618 FCFA pour des résultats quasi-similaires, compte non tenu des frais de voyage, de séjour et d'autres coûts de logistique.

Au terme de cette phase de mise en œuvre du pôle d'excellence, il ressort que la demande de chirurgie cardiaque est réelle dans notre pays. Tous les deux mois en effet, il est diagnostiqué une dizaine environ de cas nécessitant la chirurgie cardiaque, d'où l'importance de développer et de renforcer cette offre de soins.

C'est pour cette raison que le Conseil s'est montré favorable à la poursuite de ces missions, avec un accent particulier sur le transfert de compétences au personnel local de santé qui pourra bénéficier par ailleurs de stages de formations pratiques en Europe.

L'objectif visé est le renforcement des capacités des professionnels du domaine qui, à terme, prendront le relais dans la réalisation des interventions de chirurgie cardiaque sur place et assureront pleinement le fonctionnement du service de cette spécialité qui sera ouvert au Bénin sans assistance externe.

C'est dans ce cadre que le Conseil des Ministres a décidé, lors de sa séance du 29 novembre 2023, de la mise en stage en France pour six mois, d'un premier groupe de 30 médecins praticiens et paramédicaux associés aux douze missions.

2 \*

Le ministre de la Santé veillera à la mise en œuvre cohérente des recommandations issues de l'évaluation de celles-ci.

**I-3. Compte-rendu des diligences effectuées par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) en vue de la migration du plan national de numérotation du Bénin de huit (8) à dix (10) chiffres.**

Le plan national de numérotation, dont la gestion relève des compétences de l'ARCEP BENIN, organise la ressource constituée par l'ensemble des numéros et permet d'identifier les points de terminaison fixes ou mobiles des réseaux et services téléphoniques, afin d'acheminer les appels et d'accéder à des ressources internes aux réseaux.

Il fixe les conditions de réservation et d'attribution relativement à la numérotation et représente un segment du plan de numérotation mondial défini par l'Union Internationale des Télécommunications. Au Bénin, ce plan est passé de six à huit chiffres depuis 2005.

Mais, l'émergence de nouveaux services connectés, le lancement d'un nouvel opérateur et l'éclosion des services mobiles financiers et de communications entre machines accroissent les besoins. Il devient donc impérieux de créer de nouvelles disponibilités pour satisfaire les attentes du secteur.

Aussi, du point fait au Conseil par le ministre du Numérique et de la Digitalisation, il ressort que l'étude réalisée par l'ARCEP BENIN aux fins de déterminer l'approche optimale à mettre en œuvre, a conclu à la nécessité d'une migration du plan de numérotation de huit à dix chiffres.

A ce titre, il est préconisé que toutes les actions relatives au basculement des réseaux des opérateurs vers le nouveau plan soient mises en œuvre selon le chronogramme communiqué.

Le Conseil en a pris acte et a recommandé que l'Autorité de régulation, en liaison avec les opérateurs, engage des actions de large communication et de sensibilisation à l'endroit des utilisateurs des services de communications électroniques.

Le ministre du Numérique et de la Digitalisation veillera à la bonne exécution de l'opération.

3 \*

**II- Rencontres et manifestations internationales.**

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé :

- la participation des équipes nationales du Bénin aux compétitions sportives internationales majeures au titre de l'année 2024 ; puis l'organisation à Cotonou ;
- du 7 au 9 mars 2024, du 6<sup>ème</sup> congrès de la Société des médecins spécialistes de la tête et du cou du Bénin ;
- du 13 au 15 mars 2024, des deuxièmes Journées nationales d'infectiologie du Bénin ;
- du 26 au 28 mars 2024, de la 21<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du Centre international de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide.

**III- Mesures individuelles.**

Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable, **monsieur Assongba Gaston KPOTIN** est nommé Directeur général du Laboratoire d'Etudes et de Surveillance environnementale.

Fait à Cotonou, le 6 mars 2024,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUI-OURO.

4 \*

Suite à sa rencontre avec les ministres

# La Fesen/Cstb maintient la grève dès ce jour dans les écoles

La fédération des Syndicats de l'Éducation Nationale (Fésen) de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin (Cstb) a déposé une motion de grève de 24 heures le 26 février 2024. Suite à cette motion, les ministres de l'éducation nationale ont initié une séance de travail avec ladite fédération le mardi 5 mars 2024. Cette séance s'est déroulée dans la salle de conférence du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (Mestfp) en présence de plusieurs acteurs de l'éducation.

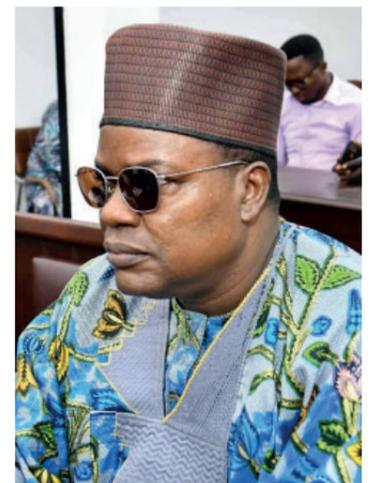


En réponse à la question préjudicielle de l'he Arifari BAKO

## L'he Natondé AKÉ nuance : " Cette décision de la Cour n'est pas une décision de mise en conformité..."

Au cours de la séance plénière de ce mardi 05 mars 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés de la 9ème législature ont voté la loi portant modification et complément de la loi sur le code électoral en République du Bénin. Mais cette initiative qui a corsé le corpus législatif et renforcé le système partisan ne serait pas allée à son terme hier si la question préjudicielle soulevée par le député Arifari BAKO avait prospéré. Parmi les députés qui ont bloqué la route à la question préjudicielle, il y a le député Natondé AKÉ dont l'argumentaire a fait fort en raison de sa riche expérience parlementaire et surtout en sa qualité d'initiateur de la proposition de loi.

Dans son intervention, le président du groupe parlementaire Union Progressiste le Renouveau a clairement signifié que cette décision de la Cour n'est pas une décision de mise en conformité. À l'entame de ses propos, il a déploré : "... Cette décision de la Cour constitutionnelle n'est pas une décision de mise en conformité parce que nous qui sommes un peu anciens dans cet hémicycle, nous induisons en erreur nos collègues et ce n'est pas une bonne chose." La mise en conformité, a-t-il rappelé, c'est quand nous finissons de voter une loi et que le président de la République la soumet au contrôle de constitutionnalité en l'envoyant à la Cour constitutionnelle qui, après lecture, rend une décision et attire notre attention sur les dispositions anti consti-



tutionnelles à corriger. C'est en ce moment, a poursuivi l'initiateur de la proposition, qu'on parle de mise en conformité. "Et le texte qui n'est jamais en vigueur revient ici pour être corrigé avant d'être retourné au Gouvernement pour être promulgué par le chef de l'État...C'est ça la mise en conformité. Ici il s'agit de légiférer pour corriger une loi.", a informé le député Natondé AKÉ.

Pour lui, ce n'est pas la première fois que cela arrive dans notre pays. Comme exemple pour étayer son argumentaire, le député AKÉ a cité le cas du code des personnes et de la famille qui était déjà mise en vigueur lorsqu'un avocat a saisi la Cour constitutionnelle pour défaut d'égalité entre l'homme et la femme. La Cour constitutionnelle l'a déclarée contraire à la Constitution et l'a renvoyée à l'Assemblée nationale pour correction, a martelé le député Natondé AKÉ avant de lancer pour couper court à la polémique : "...Ici il y a deux propositions de loi qui sont initiées pour corriger le code électoral. Donc nous ne sommes pas dans le cas de la mise en conformité..."

### Lisez ci-dessous le compte rendu de cette séance fait par la Fesen/Cstb.

« Sur invitation des trois ministres de l'éducation nationale en date du jeudi 29 février 2024, après le dépôt de la motion de grève de 24h d'avertissement lancée par la FÉSEN/ CSTB, une délégation de la FÉSEN/CSTB s'est rendue ce jour mardi 05 mars 2024 à ladite séance de travail dans la salle de conférence du MESFTP.

#### Étaient présents du côté du gouvernement :

- le MESFTP, Yves KOUARO,
- la MESRS, Eléonore LADEKAN YAYI,
- le SGAM/MEP, Blaise ACAKPO représentant le ministre Salimane KARIMOU,
- les cadres du MESFTP ( DC,SGM,SGAM, DAC, CTAAS, DET, DESG...)
- le DC du MESRS

#### Du côté de la FÉSEN/ CSTB

- les camarades: Norbert KOUTO, chef de la délégation ( enseignant au secondaire)
- Benoît TCHARO ( enseignant au secondaire)
- Frédéric PRODJINOTO ( enseignant au primaire)
- Rock AGNAN ( enseignant au primaire)
- Gabin TCHAOU ( enseignant au supérieur).

Au début de la séance, le Ministre des Enseignements Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle a pris la parole pour notifier que la FÉSEN a déposé sa plateforme revendicative et il souhaiterait écouter de vive voix la délégation de la FÉSEN/CSTB sur les différents problèmes soulignés dans la plateforme revendicative. Le chef de délégation a pris la parole pour montrer au MESFTP que les revendications ne datent pas d'aujourd'hui et sont claires dans la plateforme revendicative. C'est ainsi que les deux ministres, MESFTP et MESRS ont tenté de montrer que les problèmes sont en train d'être réglés sans attendre la motion de grève. Les membres de la délégation de la FÉSEN/ CSTB à tour de rôle ont démontré secteur par secteur avec des exemples précis que depuis 2018 où il n'y a plus eu de mouvement de grève que les problèmes de l'école vont de mal en pire en illustrant quelques uns par des réalités du terrain.

Les ministres ayant vu la réalité en face, ont reconnu que les revendications sont légitimes et souhaiteraient que les syndicats les aident à anticiper ces problèmes sans prendre aucun engagement sur la satisfaction des revendications synthétisées dans la plateforme.

#### Position de la FÉSEN/ CSTB

Nous avons constaté une fois encore que le gouvernement du président Patrice TALON n'est pas prêt pour donner satisfaction aux revendications des enseignants. Nous pouvons tirer une fois encore comme conclusion que tant que les travailleurs en général et les enseignants en particulier ne vont pas s'organiser et faire la pression sur ce gouvernement, ils n'auront rien comme solutions à leurs problèmes.

C'est pourquoi la FÉSEN/CSTB invite les enseignants à se mobiliser davantage pour le succès de la grève de 24h d'avertissement lancée pour le jeudi 7 mars prochain pour exiger la satisfaction de leurs revendications. Par ailleurs, elle invite les enseignants à dénoncer au fur et à mesure, toute forme d'intimidation venant d'une quelconque autorité hiérarchique.

Quant aux autres acteurs de l'école comme les vendeuses, les parents d'élèves... elle les invite également à soutenir les enseignants pour le bonheur de l'école béninoise.

Cotonou le 05 mars 2024

Pour la délégation de la FÉSEN/CSTB

Le rapporteur Frédéric PRODJINOTO

Aboubakar FAISSAL (Collaborateur extérieur)

## Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

# Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

**Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.**

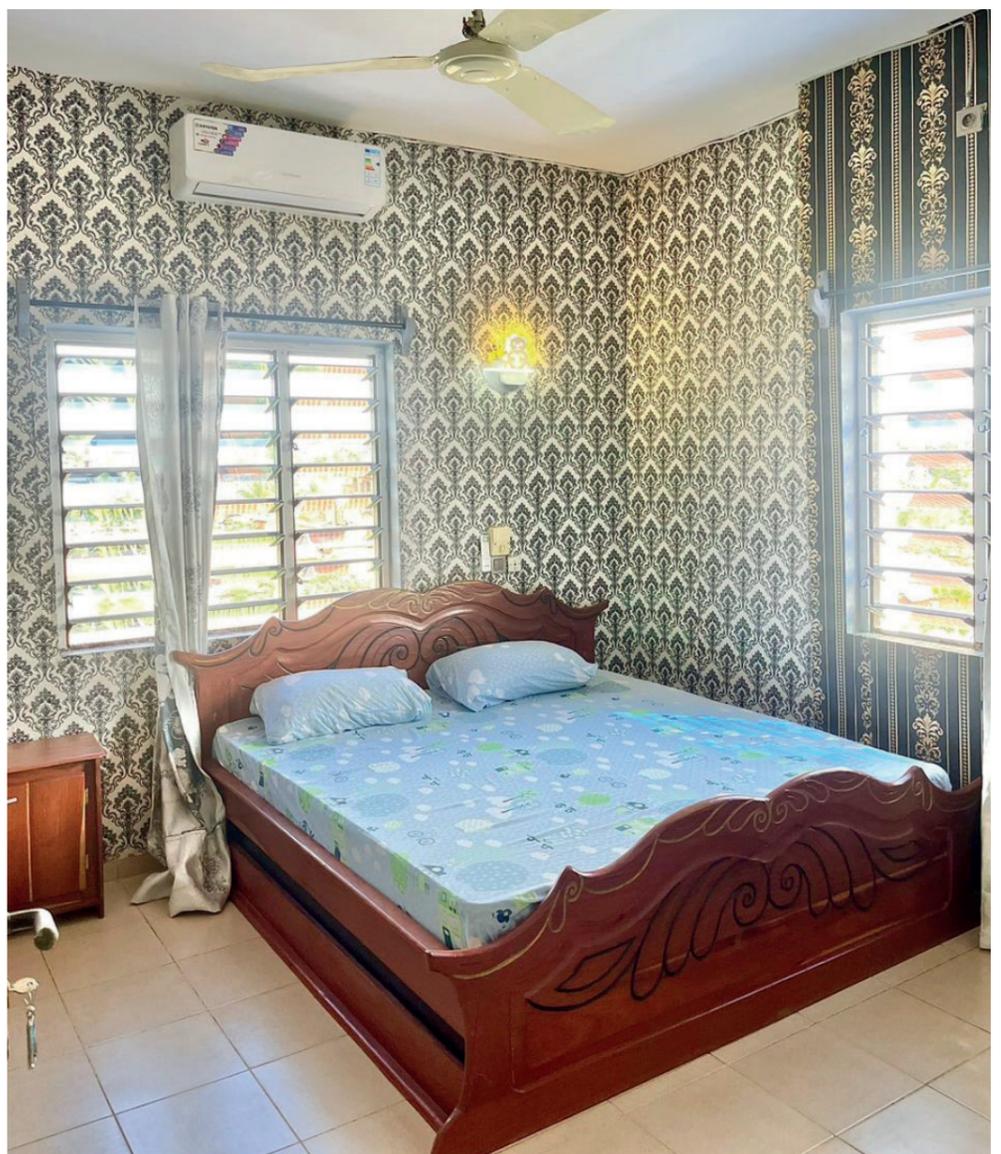


### GUEST HOUSE

## FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



**Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999**

## NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

# " ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**

98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

Mouvance à TALON après la relecture du code électoral

# Le feu couve encore sous les cendres

*Le vote de la loi n°2024-13 portant modification et complément de la loi n°2019-43 portant code électoral en République semble visiblement signer le retour de la cohésion au sein de la mouvance au président Patrice TALON. Pour combien de temps encore? Bien malin qui pourra répondre à cette question. Mais à bien y analyser, plusieurs indices et faits laissent croire que les pro BOKO sont bien loin de jeter leurs armes. Du coup, la cohésion au sein de la mouvance va durer le temps d'un feu de paille même après la rencontre entre TALON, ses députés en présence d'Olivier BOKO...*

On n'a pas besoin de midi à 14 heures pour comprendre que le torchon brûle entre le président Patrice TALON et son ami frère Olivier BOKO. En tout cas de 2016 à ce jour, c'est la première fois que les deux intimes n'ont pas caché à l'opinion publique les signes de malaise. A la rencontre de ce lundi 04 mars 2024, veille du vote de la relecture du code électoral après l'échec cuisant de la révision de la constitution, le président Patrice TALON a voulu vider son ventre.

Le moment est si bien choisi et aurait pu intervenir un peu plus tôt pour resserrer les rangs de sa mouvance divisée par la supposée candidature de son frère Olivier BOKO aux présidentielles de 2026. Le résultat est bien là : tous les députés de la mouvance en dehors de l'he Arifari BAKO ont donné visa à la relecture du code électoral. 79 voix pour, 28 contre et 01 abstention. Ce qui apparaît comme une revanche de la mouvance sur l'opposition après le rejet de la révision de la constitu-



tion ou encore une victoire de la mouvance pourrait être de courte durée.

## Des signes

Déjà sur la question de l'opportunité ou non se la relecture du code électoral, les députés de la mouvance ne sont pas unis. En dehors du député Arifari BAKO qui a souhaité un report de l'exa-

men de cette loi, le député Lambert AGONGBONON a tout simplement voulu que le Parlement ne sorte pas du cadre tracé par la Cour constitutionnelle dans sa décision. Finalement la démocratie étant la loi de la majorité, le code électoral corsé est passé. En réalité si d'autres voient à travers ce nouveau code électoral, un moyen d'exclusion de l'opposition, d'autres pensent qu'il est taillé sur mesure également pour décourager les pro BOKO. Voilà que ces derniers n'entendent pas déposer le tablier. Ils sont plus que jamais convaincus que dans la mouvance, Olivier BOKO apparaît comme une candidature plus crédible. Mais sa candidature est perçue dans le même temps comme un handicap au système partisan. De toutes les façons le feu couve sous les cendres de la mouvance...

## Jeux Concours "CAN Côte d'Ivoire 2023"

# Le CM Michel Minakpon BAHOU prime pronostiqueurs et personnalités à Akpro-Missérété

*Le jardin de Vakon-Awamè dans la commune d'Akpro-Missérété a abrité ce samedi 03 mars 2024 la cérémonie de distinction des meilleurs pronostiqueurs et personnalités retenus par un jury à l'issue des Jeux Concours "CAN Côte d'Ivoire 2023" organisés par le maire honoraire et chargé de mission du président de l'Assemblée nationale Michel Minakpon BAHOU.*

Durant la CAN Côte d'Ivoire 2023, les populations d'Akpro-Missérété ont vécu en direct tous les matchs dans le jardin de Vakon-Awamè grâce au CM Michel Minakpon BAHOU. Au cours de cette messe du football, des jeux concours ont été organisés et les résultats donnés par un jury rigou-



reux.

À en croire le maire honoraire Michel Minakpon BAHOU, promoteur desdits jeux, c'est le moment de célébrer, au delà des vainqueurs de la coupe, les gagnants des Jeux Concours et surtout les personnalités qui, de par leurs actions, ont impacté et contribué à la réussite de l'initiative.

Parlant de ses motivations, le promoteur a été un peu clair. "Je suis un

passionné, un promoteur et un acteur du football. Partout où je suis passé, j'ai oeuvré à la promotion du football et j'ai une équipe de football. Et en tant qu'acteur politique d'une part et un promoteur culturel et sportif d'autre part, j'ai profité de cette CAN Côte d'Ivoire 2023 pour offrir des moments de plaisir accompagnés de jeux Concours à l'endroit des populations.", a laissé entendre l'initiateur. Pour

lui, ces Jeux Concours ont été une réussite grâce aux divers accompagnements de certaines personnalités. C'est pourquoi certaines d'entre elles sur la base d'un travail minutieux produit par un jury, ont été identifiées et primées à cette occasion, a indiqué le CM Michel Minakpon BAHOU. Aux lauréats, il lui a été remis des attestations de mérite, des ballons, des enveloppes et des cadeaux emballés.

Au nombre des pronostiqueurs, figurent Grégoire Kossi Dosou-Yovo, Nahirou YACOUBOU, Jean-Eudes MIKINHOUESSE, Yves MIGNIGANDO, Anselme DANSOU, Symphorien MONKPE et Jérôme VIWAKINNOU. Pour le compte des personnalités, il y a Issa HAMADOU, Jérôme GBEDJINOU,

Mathias DJIVOH, Roland DJOSSOU et enfin Luc GANHOU.

Après la remise des distinctions, le porte parole des récipiendaires Roland DJOSSOU a salué l'initiative du promoteur des Jeux Concours CAN Côte d'Ivoire 2023 Michel Minakpon BAHOU qui, selon lui, a permis aux populations de suivre gratuitement en direct les matchs au moment où ce n'était pas possible sur la chaîne nationale. Cette distinction est une motivation à mieux faire, a-t-il déclaré en guise d'engagement. Faut-il le rappeler, Michel Minakpon BAHOU est promoteur de Jakpata football club et a récemment initié le grand tournoi de football U20 en prélude au championnat amateur à Akpro-Missérété.

## Fédération Béninoise de Football

## Nouvelles de 35 joueurs évoluant hors du Bénin

## FRANCE

- 1-Steve Mounié (Attaquant/29 ans), Stade Brestois en Ligue 1 Uber Eats  
 25 matchs (13 titularisations et 12 entrées en jeu.)  
 4 buts et 3 passes décisives.  
 1217 minutes soit une moyenne de 49 minutes par match.  
 Resté sur le banc (1 fois)
- 2-Tosin Aiyegun (Attaquant/25 ans), Fc Lorient en Ligue 1 Uber Eats  
 14 matchs (9 titularisations et 5 entrées en jeu)  
 2 buts  
 801 minutes soit une moyenne de 57 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)
- 3-Andréas Hountondji (Attaquant et Ailier /21 ans), Rodez AF en Ligue 2 BKT  
 27 matchs (21 titularisations et 6 entrées en jeu)  
 12 buts et 5 passes décisives  
 1737 minutes soit une moyenne de 65 minutes par match.
- 4- Cédric Hountondji (Défenseur central/30 ans), Sco Angers en Ligue 2 BKT  
 24 matchs (24 titularisations)  
 1 passe décisive  
 2160 minutes soit une moyenne de 90 minutes par match
- 5-Sessi D'Almeida (Milieu défensif/28 ans), Pau Fc en Ligue 2 BKT  
 24 matchs (17 titularisations et 7 entrées en jeu)  
 1 but  
 1368 minutes soit une moyenne de 57 minutes par match
- 6-Youssef Assogba (Latéral droit/22 ans), Amiens Sc en Ligue 2 BKT  
 15 matchs (8 titularisations et 7 entrées en jeu)  
 815 minutes soit une moyenne de 55 minutes par match.  
 Resté sur le banc (9 fois)
- 7-Junior Olaïtan (Milieu/21 ans), Troyes en Ligue 2 BKT  
 18 matchs (06 titularisations et 12 entrées en jeu)  
 1 but  
 2 passes décisives  
 833 minutes soit une moyenne de 46 minutes par match  
 Resté sur le banc (6 fois)
- 8-Yohan Roche (Défenseur central/26 ans), Quevilly en Ligue 2 BKT  
 16 matchs (12 titularisations et 4 entrées en jeu)  
 990 minutes soit une moyenne de 62 minutes par match  
 Resté sur le banc (5 fois)
- 9-Jordan Adéoti (Milieu défensif/34 ans), Laval en Ligue 2 BKT  
 19 matchs (6 titularisations et 13 entrées en jeu)  
 511 minutes soit une moyenne de 27 minutes par match  
 Resté sur le banc (2 fois)
- 10-Saturnin Allagbé (Gardien/30 ans), Dijon en National 1  
 4 matchs (4 titularisations soit 2 en D5 et 2 en Coupe de France)  
 360 minutes soit une moyenne de 90 minutes par match.
- 11- Jodel Dossou (Ailier/31 ans), Sochaux Fc en National 1  
 7 matchs (5 titularisations soit



- 1 en Coupe de France, 3 en D5, 1 en D3 et 2 entrées en jeu)  
 420 minutes soit une moyenne de 60 minutes par match
- 12-Brandon Agounon (Défenseur polyvalent/29ans), Us Orléans en National 1  
 17 matchs (13 titularisations et 4 entrées en jeu)  
 1 but  
 1203 minutes soit une moyenne de 71 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)
- 13-Melvyn Doremus (Latéral droit/27 ans), Fc Chambly en National 2  
 16 matchs (16 titularisations)  
 1 but  
 1406 minutes soit une moyenne de 88 minutes par match
- 14-Arthur Atta (Milieu défensif/21 ans), Fc Metz en Ligue 1  
 16 matchs (6 titularisations dont 2 en Ligue 1 et 10 entrées en jeu)  
 2 buts avec la réserve en D5 et 1 passe décisive en Coupe de France  
 618 minutes soit une moyenne 39 minutes par match.  
 Resté sur le banc (6 fois)
- 15-Lenny Pirringuel (Milieu central/20 ans), Girondins de Bordeaux en Ligue 2  
 9 matchs (4 titularisations avec la réserve en D5, 5 entrées en jeu en Ligue 2)  
 335 minutes soit une moyenne de 37 minutes par match.  
 Resté sur le banc en Ligue 2 (3 fois)

## BULGARIE

- 16-Olivier Verdon (Défenseur central/28 ans), Ludogorets en D1  
 34 matchs (33 titularisations et 1 entrée en jeu)  
 4 buts  
 2909 minutes soit une moyenne de 86 minutes par match
- 17-Steve-Waren Traoré (Ailier/26 ans), Lokomotiv Sofia en D1  
 17 matchs (5 titularisations et 12 entrées en jeu)  
 1 but et 3 passes décisives  
 715 minutes soit une moyenne de 42 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)

## ROUMANIE

- 18-David Kiki (Latéral gauche/30 ans), Farul Constanta en D1  
 30 matchs (28 titularisations et

- 2 entrées en jeu)  
 1 but et 2 passes décisives  
 2367 minutes soit une moyenne de 79 minutes par match

## SUISSE

- 19-Mohamed Tijani (Défenseur central/26 ans), Yverdon-Sport en D1  
 20 matchs (20 titularisations)  
 1 but  
 1738 minutes soit une moyenne de 87 minutes par match  
 Resté sur le banc (4 fois)

## TURQUIE

- 20-Cèbio Soukou (Milieu/31 ans), Bandirmaspor en D2  
 23 matchs (13 titularisations et 10 entrées en jeu)  
 1 but  
 1335 minutes soit une moyenne de 58 minutes par match  
 Resté sur le banc (4 fois)

## ÉMIRATS ARABES UNIS

- 21-Tamimou OUOROU (Défenseur/20 ans), Hatta club en D1  
 15 matchs (13 titularisations et 2 entrées en jeu)  
 1047 minutes soit une moyenne de 70 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)

## ARABIE-SAUDITE

- 22-Rodrigue Kossi (Milieu défensif/23 ans), Al Taraji en D2  
 19 matchs (18 titularisations et 1 entrée en jeu)  
 1456 minutes soit une moyenne de 77 minutes par match

## ÉGYPTE

- 23-Imourane Hassane (Milieu défensif/20 ans), Modern Future Fc en D1  
 7 matchs (5 titularisations et 2 entrées en jeu)  
 425 minutes soit une moyenne de 61 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)
- 24-Dodo Dokou (Milieu défensif/20 ans), Smouha SC en D1  
 13 matchs (12 titularisations et 1 entrée en jeu)  
 1 but  
 1094 minutes soit une moyenne de 84 minutes par match  
 Resté sur le banc (1 fois)
- 25-Samson Akinyoola (Attaquant/23 ans), Zamalek Sc en D1  
 4 matchs (4 entrées en jeu)  
 1 but  
 86 minutes soit une moyenne de 21 minutes par match  
 Resté sur le banc (5 fois)

## ANGLETERRE

- 26-Halid Djankpata (Milieu polyvalent/18 ans), Everton U21  
 16 matchs (11 titularisations et 5 entrées en jeu)  
 924 minutes soit une moyenne de 58 minutes par match.

## PORTUGAL

- 27-Ange Josué Chibozo (Attaquant/20 ans), Fc Paços Ferreira en D2  
 7 matchs (1 titularisation et 6 entrées en jeu)

- 188 minutes soit une moyenne de 27 minutes de jeu  
 Resté sur le banc (5 fois)

## SUÈDE

- 28-Mattéo Ahlinvi (Milieu/24 ans)  
 Arrivée à Vasteras en D1 Suède en provenance de Cukaricki (D1/Serbie), le 1er Février 2024  
 3 matchs (3 titularisations)  
 1 but  
 213 minutes soit une moyenne de 71 minutes par match

## CHYPRE

- 29-Khaled Adénon (Défenseur central/38 ans)  
 Arrivée à Doxa en D1, le 1er Février 2024  
 02 matchs (02 entrées en jeu)  
 21 minutes  
 Resté sur le banc (5 fois)

## ISRAËL

- 30-Moïse Adilèhou (Défenseur/28 ans), à Maccabi Petach Tikva en D1  
 17 matchs (17 titularisations)  
 1432 minutes soit une moyenne de 84 minutes par match

## ALLEMAGNE

- 31-Ryan Adigo (Ailier droit/22 ans), Lokomotive Leipzig en D4  
 22 matchs (13 titularisations et 9 entrées en jeu)  
 4 buts et 1 passe décisive  
 1160 minutes soit une moyenne de 53 minutes par match  
 Resté sur le banc (2 fois)

- 32-Amiro Moudachirou (Défenseur central/21 ans), Regensburg II en D5  
 16 matchs (14 titularisations et 2 entrées en jeu)  
 1 but  
 1394 minutes soit une moyenne de 87 minutes par match.  
 Resté sur le banc (1 fois)

## BELGIQUE

- 33-Désiré Sègbè Azankpo (Attaquant/30 ans), RFC Seraing en D2  
 10 matchs (4 titularisations et 6 entrées en jeu)  
 2 buts  
 405 minutes soit une moyenne de 40 minutes de jeu.  
 Resté sur le banc (5 fois)

## TUNISIE

- 34- Mariano Bruguel AHOANGBO (Milieu de terrain, 21 ans), As Soliman en D1  
 14 matchs (14 titularisations)  
 1 passe décisive  
 1205 minutes soit une moyenne de 86 minutes par match

## ITALIE

- 35-Aubin Joël Vidékon (Défenseur central/22 ans), Casatense en D4  
 33 matchs (33 titularisations)  
 2896 minutes soit une moyenne de 88 minutes par match  
 1 but et 02 passes décisives

#AllezLesGuepards

CREUSET DES FEMMES GNSD & ONG ENDO ESPOIR  
Organisent

**08 MARS 2024** | PORTO-NOVO  
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**THÈME 1:**  
**TOUS CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE !**

**08 MARS | APD 7H**  
**MARCHE DE SENSIBILISATION**  
DÉPART : ASSEMBLÉE NATIONALE DESTINATION : 2ÈME ARROND. (ATAKÉ)

ITINÉRAIRE : ASS. N AT. - PLACE BAYOL - GRAND MARCHÉ - 2ÈME ARROND. (ATAKÉ)

**LIEU :** VILLE DE PORTO-NOVO / 2ÈME ARROND. **CONTACTS :** +229 97 14 41 51 / 97 92 37 53

CREUSET DES FEMMES GNSD & ONG ENDO ESPOIR  
Organisent

**08 MARS 2024** | PORTO-NOVO  
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**TOUS CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE !**

**TON T-SHIRT EST GRATUIT !**

**APD 7H**  
**08 MARS**  
MARCHE DE SENSIBILISATION

**LIEU :** VILLE DE PORTO-NOVO 2ÈME ARROND.

**CONTACTS :** +229 97 14 41 51 / 97 92 37 53



CREUSET DES FEMMES GNSD & ONG ENDO ESPOIR  
Organisent

**09 MARS 2024** | PORTO-NOVO  
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**THÈME 1:**  
**TOUS CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE !**

**APD 7H**  
**08 MARS**  
MARCHE DE SENSIBILISATION

**LIEU :** VILLE DE PORTO-NOVO 2ÈME ARROND.

**THÈME 2:**  
**L'ENDOMÉTRIOSE**  
QUELS IMPACTS SUR LA VIE DES VICTIMES EN GÉNÉRAL ?

**MARRAINE :** CHRISTHELLE HOUNDOUGBO ALIOZA

**CONTACTS :** +229 97 14 41 51 / 97 92 37 53

CREUSET DES FEMMES GNSD & ONG ENDO ESPOIR  
Organisent

**09 MARS 2024** | PORTO-NOVO  
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**THÈME 2:**  
**L'ENDOMÉTRIOSE**  
QUELS IMPACTS SUR LA VIE DES VICTIMES EN GÉNÉRAL ?

**09 MARS | APD 10H**  
**PROJECTION - ECHANGE**  
COURT MÉTRAGE ET SÉANCE D'INFORMATION / SENSIBILISATION

**LIEU :** AGBOKOU ODO TERRAIN SONICOG

**MARRAINE :** CHRISTHELLE HOUNDOUGBO ALIOZA **CONTACTS :** +229 97 14 41 51 / 97 92 37 53



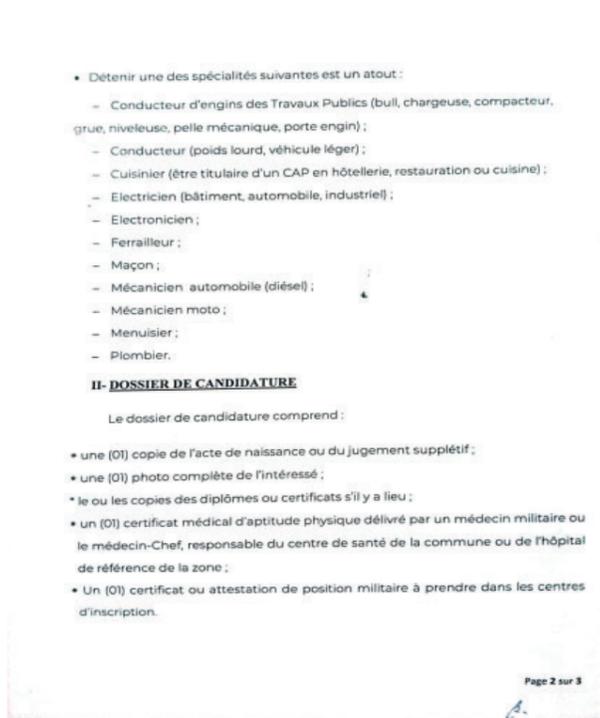
Recrutement militaire spécial sur titre pour le compte de l'année 2023

# Les inscriptions lancées

## (Conditions à remplir, dossiers de candidature, différentes phases et déroulement du concours)

À travers un communiqué en date du lundi 04 mars 2024 signé du chef d'état major général des armées béninoises Fructueux Gbaguidi, un recrutement spécial au titre de l'année 2023 est lancé. Les jeunes gens désireux prendre part à ce recrutement sont invités à s'inscrire dans les mairies, les camps militaires, les Arrondissements ou le commissariat le plus proche sur l'ensemble du territoire national, du lundi 11 au lundi 25 mars 2024.

Lire le communiqué



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Adoption d'un nouveau code électoral : L'UP LE RENOUVEAU se félicite de la consolidation des acquis et du renforcement du système partisan**

Ce mardi 5 Mars 2024, a marqué un nouveau tournant dans le paysage politique. Notre pays dispose d'un nouveau code électoral qui consacre désormais les modalités et conditions d'organisation des opérations électorales.

Ce code a été voté à 79 voix pour, 28 contre et 01 abstention. Des résultats qui prouvent à suffisance le caractère inclusif de ce vote, signe de la volonté manifeste d'une large majorité de préserver les acquis démocratiques et de renforcer le système partisan.



L'Union Progressiste le Renouveau avait fait la promesse que la ligne choisie par le peuple sera renforcée, protégée et sauvegardée. Avec le vote de ce nouveau code, nous maintenons le cap de la consolidation de nos fondamentaux à

l'effet de poursuivre sereinement et en responsabilité le chantier de construction de notre pays.

Le parti voudrait saluer la cohésion au sein de la majorité parlementaire et le sens du devoir qui a guidé les honorables députés à l'Assemblée nationale qui ont donné la preuve de leur dévouement à la Nation.

Le parti se félicite surtout de cette avancée qui enrichit notre système électoral à travers ses innovations majeures. Aujourd'hui plus que jamais, l'espoir est permis.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2024

Le Secrétaire Général du parti  
Gérard GBÉNONCHI



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**